

République Française
Département Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Sailly-au-Bois
Séance du 03/06/2021

L'an deux mil vingt et un, le trois Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame MIKOLAJCZAK Georgette, Maire.

Présents : Mme MIKOLAJCZAK Georgette, Maire, Mme : PINSON Julie, MM : ADAMCZYK Lucien, BAL Éric, DUFOUR Benoît, LETHO DUCLOS Gérard, OGON Eddy, PIETRZAK Vincent.

Absents excusés : M. CANIS Rémi.

Mme MONKA Cathy qui a donné procuration à Mme MIKOLAJCZAK Georgette,
PLOUVIER Marie-Christine qui a donné procuration à M. ADAMCZYK Lucien.

Date de la convocation : 27/05/2021 Date d'affichage : 27/05/2021

Mr Eddy OGON est nommé secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU

La séance ouverte, il est procédé à la lecture du compte rendu de la réunion précédente approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1/ Délibération : Régularisation de la Décision Modificative concernant l'enregistrement des écritures d'ordre budgétaire dans le chapitre 041.

Après vérification de la balance et de l'actif de la Commune, il s'avère que le compte 2031 a été mouvementé à hauteur de 2 815,20 € (2 455,20 € pour étude de sol par le Bureau d'étude VERBEKE, 360 € pour étude de l'assainissement par le Bureau d'étude ASEE).

Ces études ont été suivies des travaux de rénovation des bâtiments communaux inscrits à l'article 2313 - N° Inventaire 2017.2313.01.

Une délibération afin de régulariser les écritures comptables a été prise à la date du 29 avril 2021. Elle permet d'établir un titre de recettes à l'article 2031 pour 2 815,20 € et un mandat à l'article 21311 pour 2 815,20 € et d'inscrire la dépense sous le même numéro d'inventaire que les travaux de rénovation des bâtiments communaux soit le N°2017.2313.01.

Les conseillers à l'unanimité émettent un avis favorable afin de régulariser cette délibération.

2/ Elections des 20 et 27 juin 2021 -

Tous les conseillers procèdent à l'élaboration de la tenue des bureaux. Chaque assesseur recevra la récapitulation du tableau qui a été établi, tableau et horaires valables pour les 2 tours.

3/ Cérémonie du 14 Juillet et Ducasse -

C'est encore un peu flou dans les consignes pour l'ouverture des salles communales après le 30 juin.

Les conseillers prendront leur décision lors de la prochaine réunion de conseil prévue le 1er juillet. Il est question d'un repas gratuit sur réservation avec boissons payantes. Début des festivités vers 18h. Affaire à suivre...

4/ Nettoyage du cimetière -

Après réflexion, les conseillers décident de faire appel à une Société d'Insertion pour

- Nettoyer,
- enlever le surplus des cailloux,
- préparer l'engazonnement.

5/ Délibération nomination Coordonnateur Recensement -

Madame PRUVOST Florence est désignée pour être le Coordonnateur Communal de Recensement.
Le recensement aura lieu en janvier 2022, poste qu'elle déclare accepter.

6/ Magasin ambulant -

Une demande a été faite par MAGAVROOM de Fréchencourt pour venir dans la Commune installer un commerce ambulant de produits de première nécessité : vrac, bio et local (épicerie, viande, volaille, produits laitiers, fruits, légumes). C'est un avis favorable, toutefois il sera préparé une convention d'utilisation de l'espace public.

7/ Proposition de participation -

Des jeunes ont proposé leurs services pour aider la population.
Les conseillers décident de leur proposer de demander de venir lors de la prochaine réunion du Conseil pour exposer leur programme.

8/ Travail saisonnier -

Pour pouvoir garder un village très propre, les conseillers décident de faire appel à candidature de jeunes de plus de 17 ans qui désireraient s'investir dans l'entretien et le nettoyage de la Commune en juillet et en août.
Selon le nombre de candidats, la Commune fera des CDD de 15 jours ou plus.
Les candidatures devront être déposées avant le 20 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.